

Les compteurs communicants gaz arrivent dans notre commune

À compter du mois d'octobre et jusqu'à décembre, GRDF déploiera dans notre commune d'Yvetot des compteurs communicants gaz auprès des Yvetotais raccordés au réseau de distribution de gaz naturel. Quel est l'objectif de l'opération ? Quels en sont les avantages ? Gros plan sur le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF.

Depuis de nombreuses années, les consommateurs s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage de leurs consommations énergétiques et de nouveaux services autour de la maîtrise de l'énergie. Ces attentes, qui ont progressivement trouvé un écho dans la réglementation, conduisent GRDF à déployer des compteurs communicants gaz, « Gazpar », auprès de ses 11 millions de clients, de concert avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, bailleurs sociaux, associations de consommateurs et de locataires...). Ce déploiement, initié en 2016 dans 24 communes « pilotes », se poursuivra jusqu'en 2022.

De nouveaux compteurs au service de la maîtrise de l'énergie

Pour être en mesure de maîtriser sa consommation, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle du compteur communicant gaz de GRDF. Grâce à un relevé à distance automatique et quotidien, ce compteur favorisera une meilleure compréhension des consommations de gaz naturel. Les données quotidiennes de consommation relevées seront en effet mises à votre disposition sur « Mon Espace GRDF » (espace personnalisé et sécurisé accessible sur grdf.fr) suite à l'installation du compteur Gazpar.

Les données mensuelles seront quant à elles directement transmises à votre fournisseur d'énergie, quel qu'il soit. Les données de consommation étaient jusqu'à présent envoyées tous les six mois à votre fournisseur.

Les avantages pour les clients disposant du nouveau compteur communicant gaz de GRDF

- **Plus simple** : la consommation quotidienne à portée de clic
- **Plus clair** : des seuils de consommation et des éléments de comparaison pour mieux se situer
- **Plus pratique** : un relevé automatique et à distance

4 étapes pour l'installation du nouveau compteur

- **Annonce de l'arrivée du nouveau compteur**

Quelques semaines avant l'installation, vous recevrez un courrier envoyé par GRDF vous présentant le compteur communicant gaz et ses avantages. Ce courrier vous informera du nom de l'entreprise désignée par GRDF pour la pose du nouveau compteur.

- **Information sur la date d'intervention**

Une seconde communication sera envoyée par l'entreprise désignée par GRDF, environ deux semaines avant l'intervention. Y seront précisés le jour, le créneau horaire et si votre présence est nécessaire ou non. Si votre présence n'est pas nécessaire, vous devrez éteindre l'ensemble de vos appareils fonctionnant au gaz, chaudière et chauffe-eau inclus.

- **Intervention du technicien**

L'intervention du technicien durera environ trente minutes. Si l'intervention a pu avoir lieu sans votre présence, un avis d'intervention sera déposé par le technicien précisant les modalités de remise en service des appareils fonctionnant au gaz et indiquant la consommation relevée sur l'ancien compteur.

- **Bénéficier des avantages du compteur communicant**

Suite à la pose du compteur, GRDF vous informera dès lors que vos données de consommation seront accessibles depuis votre espace en ligne personnalisé et sécurisé. Cette information marquera la fin du relevé manuel du compteur.

a. Exemple de dossier

Depuis plusieurs années, GRDF travaille, de concert avec l'ensemble des acteurs concernés (Commission de Régulation de l'Énergie, communes, associations de consommateurs, bailleurs...), à la mise en œuvre du projet Compteurs Communicants Gaz. Celui-ci vise à remplacer les compteurs traditionnels de gaz par des compteurs communicants appelés « Gazpar », pour l'ensemble des 11 millions de clients du distributeur de gaz naturel.

Pourquoi un compteur communicant gaz ?

Ces dernières années, les consommateurs se sont exprimés en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage de leurs consommations énergétiques et de nouveaux services autour de la maîtrise de l'énergie. Ces attentes, qui ont progressivement trouvé un écho dans la réglementation, conduisent GRDF à déployer des compteurs communicants gaz « Gazpar », auprès de l'ensemble de ses 11 millions de clients.

Grâce à un relevé à distance automatique et quotidien, les compteurs favoriseront une meilleure compréhension des consommations de gaz naturel, préalable à la maîtrise de l'énergie. Les données de consommation quotidiennes relevées seront en effet mises à disposition des consommateurs sur « Mon Espace GRDF » (espace personnalisé et sécurisé accessible sur grdf.fr) suite à l'installation du nouveau compteur.

Les données mensuelles de consommation de gaz seront par ailleurs directement transmises par GRDF aux fournisseurs d'énergie, quels qu'ils soient. Les données de consommation étaient jusqu'à présent envoyées tous les six mois à ces mêmes fournisseurs.

La Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) : qu'est-ce que c'est ?

Maîtriser son énergie, c'est mieux la consommer. Pour y parvenir, la connaître est la première étape. Connaître pour comprendre, comprendre pour agir, agir pour mieux consommer. Tel est le cercle vertueux de la MDE !

GRDF communiquera sur l'espace en ligne du client les données quotidiennes de consommation en mètres cubes (m³) et en kilowatt/heure (kWh). Sur cet espace, le client pourra définir des seuils de consommation et bénéficier d'éléments de comparaison par rapport à des profils similaires au sien. Il pourra également bénéficier de données horaires s'il souscrit à cette option auprès de son fournisseur d'énergie.

L'étude de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) montre que l'arrivée des compteurs communicants gaz pourrait se traduire par 1,5 % d'économies d'énergie pour les foyers, petites entreprises et bâtiments communaux concernés par le déploiement.

Les avantages pour les clients disposant du nouveau compteur communicant gaz de GRDF

- **Plus simple** : la consommation quotidienne à portée de clic
- **Plus clair** : des seuils de consommation et des éléments de comparaison pour mieux se situer
- **Plus pratique** : un relevé automatique et à distance

Quel calendrier ?

Le déploiement a été lancé en 2016 dans 24 communes « pilotes », réparties dans quatre départements (Côtés d'Armor, Hauts-de-Seine, Rhône, Seine-Maritime). Cette première phase a été préparée avec l'ensemble des acteurs locaux dans le cadre de comités de concertation. Elle a permis d'éprouver les processus industriels liés au déploiement à grande échelle et à la mise à disposition des données de consommation aux clients et aux fournisseurs d'énergie.

Le déploiement dans l'ensemble des régions de France débute en 2017. Il se poursuivra jusqu'en 2022, année de la fin du projet.

4 étapes pour l'installation du nouveau compteur

- **Annnonce de l'arrivée du nouveau compteur**

Un premier courrier présentant le compteur communicant gaz et ses avantages sera envoyé par GRDF au consommateur quelques semaines avant l'installation. Il l'informera du nom de l'entreprise désignée par GRDF pour la pose du nouveau compteur.

- **Information sur la date d'intervention**

Une seconde communication sera envoyée par l'entreprise désignée par GRDF, environ deux semaines avant l'intervention. Y seront précisés le jour, le créneau horaire et si la présence du client est nécessaire ou non. Si sa présence n'est pas nécessaire, le client devra éteindre l'ensemble de ses appareils fonctionnant au gaz, chaudière et chauffe-eau inclus.

- **Intervention du technicien**

L'intervention du technicien durera environ trente minutes. Si l'intervention a pu avoir lieu sans la présence du client, un avis d'intervention sera déposé par le technicien précisant les modalités de remise en service de ses appareils fonctionnant au gaz et indiquant la consommation relevée sur l'ancien compteur.

- **Bénéficiaire des avantages du compteur communicant**

Suite à la pose du compteur, GRDF informera le client lorsque ses données de consommation seront désormais accessibles depuis son espace en ligne personnalisé et sécurisé. Cette information marquera la fin du relevé manuel du compteur.

b. Les 24 communes « pilotes »

- **Côtes d'Armor** - *Pays de Saint-Brieuc*
Binic, Étables-sur-mer, Hillion, Lamballe, Langueux, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Julien, Saint-Quai Portrieux, Trégueux, Yffiniac
- **Hauts-de-Seine** : Rueil-Malmaison, Nanterre, Puteaux
- **Rhône** : Lyon (4ème et 9ème arrondissements), Caluire-et-Cuire
- **Seine-Maritime** : Le Havre

c. Présentation générale de GRDF

Créée le 31 décembre 2007, GRDF regroupe l'ensemble des activités de distribution du gaz naturel en France. Acteur stratégique du marché de l'énergie et principal distributeur en France, GRDF agit en toute neutralité au service de l'ensemble des fournisseurs d'énergie, des partenaires de la filière, des collectivités locales et des clients.

Avec près de 11 500 collaborateurs, GRDF assume chaque jour ses missions de service public en acheminant l'énergie gaz naturel à 11 millions de clients, quel que soit leur fournisseur de gaz naturel. Avec près de 200 000 kilomètres, le réseau de distribution de gaz naturel en France est le plus long d'Europe.

GRDF conçoit, construit, exploite, entretient et développe ce réseau dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la qualité de la desserte.

d. Les liens internet utiles

Voici des liens qui pourraient être utiles pour alimenter un dossier web ou imprimé :

- « Fiches pratiques » du Médiateur National de l'Énergie sur « les compteurs communicants Linky et Gazpar » : <http://www.energie-info.fr/>
- Rubrique client sur le site grdf.fr : <http://www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/compteur-communicant-gaz-gazpar>

Foire aux questions publique sur le site grdf.fr : <http://www.grdf.fr/particuliers/faq-gazpar-compteur-communicant>